



Arrondissement d'Avesnes
Département du Nord

ARRETE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT
DU CHANTIER
Travaux d'assainissement rue d'Aulnoye (RD 951),

N° 2021/037

Le Maire de la Commune de BERLAIMONT,

VU le Code de la Route,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2542-2 et L2542-3,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les Arrêtés subséquents et notamment les Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,

VU l'instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8ème partie du Livre I, intitulée « Signalisation Temporaire », modifiée par les arrêtés subséquents,

VU la circulaire n° 77-182 du 21 Décembre 1977 relative à l'application des Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 de M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le Représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière.

Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 6 janvier 2021 de la société LORBAN dans les cadres des travaux d'assainissement de la rue d'Aulnoye (RD 951)

Vu la nécessité de fermer la portion de route à la circulation, fermeture impliquant la mise en place d'un itinéraire de déviation pour permettre la réalisation de ces dits travaux

Vu l'avis favorable émis par le Conseil départemental pour la mise en place de cette déviation,

Vu les demandes d'avis transmises aux différentes communes (Aulnoye-Aymeries, Bachant, Pont-Sur-Sambre, Hargnies, Mecquignies, Audignies, Bavay, Obies, Bermeries, Amfroipret, Gommegnies, Villereau, Locquignol) communes concernées pour chacune au passage de cette déviation sur leur territoire respectif ;

ARRETE

ARTICLE I : Vu les travaux d'assainissement , rue de la rue d'Aulnoye (RD 951), réalisés par la société LORBAN sise rue des chasseurs à pieds 59570 LA LONGUEVILLE, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation pendant la durée des travaux soit du **25 janvier 2021 jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE II : Les restrictions suivantes seront appliquées le jour comme la nuit conformément au plan joint au présent arrêté :

La zone de travaux sera fermée totalement à la circulation

Ainsi :

- **interdiction d'accès et de stationnement** (sauf riverains et véhicules de secours) au droit du chantier rue d'Aulnoye (RD 951) juste après le Pont de Sambre jusqu'à l'intersection de la RD 951 et RD 32 dit carrefour des notaires et ce dans les deux sens de circulation

ARTICLE III : Un itinéraire de déviation véhicules ≤ 3.5 t et un autre pour les véhicules > 3.5 t seront mis en place et emprunteront le réseau routier Départemental et voies communales (exclusivement les voies communales de Berlaimont) comme suit ;

-Itinéraire de déviation véhicules ≤ 3.5 t (Itinéraire empruntant le territoire communal des communes d'Aulnoye-Aymeries, Bachant, Pont-Sur-Sambre, Hargnies, Berlaimont)

DéviatiOn dans le sens de circulation Aulnoye-Aymeries - Berlaimont

-Au rond- point d'Aulnoye-Aymeries à l'intersection de la RD 951 (rue d'Aulnoye) avec la RD 117 (rue de la Fontaine), direction RD 117 (rue de la Fontaine-rue de Pont sur Sambre)

-Au rond-point de Pont sur Sambre et Bachant à l'intersection de la RD 117 (rue de Pont Sur Sambre) avec la RD 961 (Grand rue), direction RD 961 (grand rue, route de Bavay)

A l'intersection de la RD 961 (route de bavay) avec la RD 32 (Haute Rue), direction RD 32 (Haute rue, route de Berlaimont , chemin départemental du Hambut, rue Louis Duboc)

DéviatiOn dans le sens de circulation Berlaimont - Aulnoye-Aymeries

-Sens inverse de la déviation de circulation Aulnoye-Aymeries - Berlaimont

-Itinéraire déviation Véhicules >3.5 t (Itinéraire empruntant le territoire communal des communes de Aulnoye-Aymeries, Bachant, Pont-Sur-Sambre, Hargnies, Mecquignies, Audignies, Bavay, Obies, Bermeries, Amfroipret, Gommegnies, Villereau, Locquignol, Berlaimont)

DéviatiOn dans le sens de circulation Aulnoye-Aymeries - Berlaimont

-Au rond- point d'Aulnoye-Aymeries à l'intersection de la RD 951 (rue d'Aulnoye) avec la RD 117 (rue de la Fontaine), direction RD 117 (rue de la Fontaine-rue de Pont sur Sambre)

-Au rond-point de Pont sur Sambre et Bachant à l'intersection de la RD 117 (rue de Pont Sur Sambre) avec la RD 961 (Grand rue), direction RD 961 (grand rue, route de Bavay, route d'avesnes)

-A l'intersection de la RD 961 (route d'Avesnes) avec la RD (932) rue des remparts, direction RD 932 (rue des remparts, rue de la chaussée, chaussée brunehaut)

-A l'intersection de la RD 932 (chaussée brunehaut) avec la RD (951), direction RD 951 (rue de la grande carrière, rue Wuibaille Dupont)

-A l'intersection de la RD 951 (rue Wuibaille Dupont) avec la VC (rue Chapelle Saint Michel) direction VC (chapelle Saint Michel)

-A l'intersection de la VC (chapelle Saint Michel) et la VC (Rude Klotten), direction VC rue de Klotten

-A l'intersection de la VC (rue de Klotten) et la VC rue des Anglais, direction rue des Anglais

DéviatiOn dans le sens de circulation Berlaimont – Aulnoye-Aymeries

-Sens inverse de la déviation de circulation Aulnoye-Aymeries -Berlaimont

ARTICLE IV : La signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8^{ème} partie du Livre I intitulée « signalisation routière », ainsi que celle relative aux itinéraires de déviation conformément au présent arrêté seront mises en place par les soins et sous la responsabilité de la société LORBAN (panneaux AK5, AK14+K4, B14, K2, K8, K6a, K5a ou K5b, éventuellement ruban K14)

ARTICLE V : Les dispositions édictées au Présent Arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 4. Dès lors tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE VI : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication;

ARTICLE VII Ampliation du Présent Arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Service Prévisions du Groupement 4 du SDIS, 128 rue de l'Industrie à Onnaing.
- M. le Commandant de Police d'Aulnoye-Aymeries,
- Messieurs et Mesdames les Maires des communes d'Aulnoye-Aymeries, Bachant, Pont-Sur-Sambre, Hargnies, Mecquignies, Audignies, Bavay, Obies, Bermeries, Amfroipret, Gommegnies, Villereau, Locquignol,
- M. le Responsable Société LORBAN, sise rue des chasseurs à pieds 59570 LA LONGUEVILLE
- M. le Responsable Voirie, CAMVS, 1 Place du Pavillon, 59600 Maubeuge
- M. le Responsable Centre hospitalier de Sambre-Avesnois SAMU-SMUR, 13 Boulevard Pasteur, 59600 Maubeuge
- M. le Responsable voirie départementale du nord arrondissement routier d'Avesnes,
- M. le Responsable ARC EN CIEL ZAE la Florentine 59620 LEVAL
- M. le Responsable SMTUS 4 AVENUE DE LA GARE CS 10159 59605 MAUBEUGE CEDEX

Fait à BERLAIMONT, le 21 janvier 2021

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Maire,



Michel HANNECART.

